

Réunion du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la Loire exceptionnel du 17 décembre 2020

Relevé de décisions

Lieu de la réunion : en visioconférence

Début de la séance : 16h00

Président de séance :

- Monsieur Dominique POGGIOLI, inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Loire

Membres présents :

Représentants de l'administration :

- Madame Armelle KHEDER, secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Loire

Représentants des personnels :

- Madame Sandrine AINSER, FSU
- Monsieur Yves BORNARD, FSU
- Monsieur Jean-Yves CAPDEVIELLE, FSU
- Madame Françoise CHAVASSIEUX, UNSA éducation
- Monsieur Florent JOLIS, FSU, secrétaire du CHSCT départemental
- Madame Mathilde POINT, UNSA éducation
- Madame Claire ROLLET, FSU
- Madame Isabelle SCHNEIDER, FSU

Membres également présents :

- Madame Samira BOUKARRAA, infirmière de santé du travail
- Madame Marie-Ange CHAMBOUVET, infirmière conseillère technique
- Monsieur Antoine CLAIRICIA, médecin du travail
- Monsieur Emmanuel GICHTENAERE, conseiller de prévention
- Madame Aurélie HECK, infirmière de santé du travail
- Madame Sylvie MEISSE, adjointe au directeur académique chargée du 1^{er} degré
- Monsieur Pascal PERRIER, inspecteur santé et sécurité au travail

Monsieur l'inspecteur d'académie ouvre la séance à 16h00.

Les représentants du personnel donnent lecture d'une déclaration liminaire préalable au titre de l'organisation syndicale UNSA éducation.

Les représentants du personnel donnent lecture d'une déclaration liminaire préalable au titre de l'organisation syndicale FSU.

Campagne de tests pour les personnels du premier degré

La DSDEN a mobilisé 26 infirmiers de l'éducation nationale volontaires pour procéder à ces tests antigéniques, 18 sur le sud du département et 8 sur le nord. Ils ont reçu une formation par le centre hospitalier universitaire de St-Etienne et le centre hospitalier de Roanne. Il reste quatre infirmiers à former. La formation porte sur la maîtrise du geste technique mais aussi sur la maîtrise de la remontée d'informations sur la plateforme SI-DEP (système d'informations de dépistage).

Des équipements ont été fournis et un tutoriel sur l'organisation a été élaboré.

22 tests ont été réalisés sur l'après-midi du mercredi 16 décembre. Ils se sont tous révélés négatifs. Ils concernaient 8 enseignants du premier degré, 13 enseignants du second degré et 1 personnel de collectivité territoriale.

Un retour d'expérience a eu lieu. Si le nombre de tests réalisés est faible, cette première demi-journée a permis d'éprouver les procédures.

L'inscription s'est faite par réservation suite à la réception d'un courriel individuel, avec une relance le mardi 15 décembre.

Cette campagne se poursuivra en janvier en parallèle avec la campagne plus générale de l'agence régionale de santé sur la commune de St-Etienne la deuxième quinzaine de janvier.

Campagne de tests pour les personnels du second degré

C'est la région qui pilote ces tests en lien avec des laboratoires privés. La campagne se termine le 18 décembre. La région n'a pas encore communiqué de bilan. La DSDEN a sollicité une dizaine de chefs d'établissement. Entre 10% et 25% de personnels de la communauté éducative ont été testés.

L'accès aux établissements pour les personnels qui souhaitent réaliser un test se fait après une prise de rendez-vous. Des contrôles d'identité ont lieu à l'entrée.

En dehors de cette campagne, les personnels éducation nationale restent prioritaires en laboratoire pour les tests.

Les chiffres COVID.

On constate une baisse. 27 cas positifs et 18 cas contacts depuis le 4 décembre. L'année se termine donc avec 347 cas positifs et 522 cas contacts, données cumulées depuis le 20 septembre.

Sur les quinze derniers jours, les enseignants non remplacés ont oscillé entre 7 et 20. On constate une légère hausse, due à la reprise de certaines formations et à la prolongation de certains arrêts maladie.

Recrutement de personnels contractuels.

Sur l'enveloppe annuelle, 10 personnels contractuels ont été recrutés.

Sur l'enveloppe exceptionnelle allouée pour janvier et février 2021, 6 personnels contractuels ont été recrutés. Les contrats seront signés le lundi 21 décembre. Ces personnels sont tous dans un objectif de préparation du concours.

Ils auront un temps de formation le lundi 4 janvier et seront en poste dans les classes à partir du mardi 5 janvier. Ils seront accompagnés par les conseillers pédagogiques de circonscription et les conseillers pédagogiques départementaux.

Pour leur affectation, il a été tenu compte du lieu du domicile de ces personnels. Ils remplaceront les personnels en ASA ou seront sur des remplacements courts.

Le recrutement de ces personnels est difficile faute de candidats. Une nouvelle campagne de recrutement aura lieu le 7 janvier.

Personnels vulnérables.

Les personnels en ASA conserveront ce statut jusqu'au 20 janvier. La DSDEN n'a pas d'information sur les critères qui seront retenus postérieurement.

Pour le second degré, 25 personnels enseignants vulnérables sont déclarés pour la Loire au 16 décembre. Pour le premier degré le nombre est inchangé à 38.

Sollicitation des personnels vulnérables pour le tutorat d'élèves à distance.

19 enseignants ont sollicité 8 circonscriptions. Quatre missions sont assurées par ces enseignants volontaires :

- Tutorat pédagogique à distance dans leur école d'exercice pour 10 enseignants ;
- Accompagnement d'une enseignante pour un élève qui ne peut venir à l'école car ses parents sont vulnérables. Ce dispositif rentre dans le cadre du plan national pauvreté. C'est une action spécifique à destination des personnes vulnérables ;
- 6 directeurs d'école continuent d'assurer leur mission de direction ;
- 2 enseignants assurent un tutorat des enseignants contractuels qui sont sur leur poste.

Groupe de travail sur le registre santé et sécurité au travail dématérialisé

Il se tiendra le vendredi 22 janvier à 14h, en présentiel et en visioconférence. Il sera composé de madame la secrétaire générale, de monsieur l'inspecteur santé et sécurité au travail, du conseiller de prévention, d'un IEN, d'un chef d'établissement et de représentants du personnel FSU et UNSA éducation.

Note d'éclairage du conseil scientifique du 14 décembre préconisant aux familles qui le souhaitent d'auto confiner leurs enfants les jeudis 17 et vendredi 18 décembre, soit 7 jours avant la période de fêtes des 24 et 25 décembre, note reprise par le ministère

Un courriel de monsieur le recteur a été adressé mardi aux chefs d'établissement et aux IEN pour transmission aux directeurs d'école.

Les représentants du personnel regrettent le manque d'anticipation de cette communication du ministère qui met la communauté éducative en tension.

Point sur les masques inclusifs

La demande d'une enseignante de collège de 350 masques inclusifs, bien que légitime, ne pourra pas aboutir faute de moyens.

1 200 masques inclusifs ont été fournis : 800 dans le cadre de la première dotation puis 400 supplémentaires. La commande est gérée par le ministère.

Les demandes d'attribution de masques inclusifs pour les personnels malentendants et lisant sur les lèvres doivent être transmises à sg.agfm@ac-lyon.fr et cpa@ac-lyon.fr. Des arbitrages sont faits au cas par cas.

Point sur les masques

La nouvelle dotation n'aura pas lieu avant les vacances comme à l'accoutumée, suite au changement de fournisseur du ministère.

Il y a des stocks dans les établissements et dans les circonscriptions ainsi qu'à la DSDEN qui permettront de palier aux éventuels manques de masques à la rentrée du 4 janvier.

Point sur l'éducation physique et sportive

Le cas des parents qui refusent de mettre leurs enfants en cours d'EPS en raison des risques sanitaires liés à la pratique sportive ne relève pas du CHSCTD mais des IA-IPR. En l'absence de certificat médical, l'absence des élèves en cours d'EPS est à traiter comme une absence injustifiée.

Concernant les sorties à la piscine, la DSDEN n'a pas d'informations sur des difficultés que rencontreraient des directeurs d'école sur le respect du protocole dans le cadre de l'activité natation. Il conviendrait de faire remonter les situations problématiques.

Les conseillers pédagogiques de circonscription peuvent accompagner les directeurs.

Accompagnement des personnels

Le service social de la DSDEN de la Loire a apporté les précisions suivantes. Il n'y a plus de groupes de parole à Lyon. Il y a eu deux seulement en fin d'année scolaire dernière. Les personnels peuvent se rapprocher des services médicaux sociaux et des psychologues du travail à titre individuel.

Monsieur le médecin du travail précise que ces groupes de parole sont simplement repoussés, du moins en ce qui concerne le Rhône.

Situations particulières

Les représentants du personnel évoquent plusieurs situations particulières de personnels. Pour des raisons de confidentialité, les échanges des membres du CHSCT départemental ne seront pas retranscrits dans ce compte rendu. Ils seront transmis aux membres indépendamment de ce relevé de décisions.

Un prochain CHSCTD sur ce même format se tiendra dans la première quinzaine de janvier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h20.

**Pour l'inspecteur d'académie,
directeur académique des services de
l'éducation nationale**

**Et par délégation,
La secrétaire générale**


Armelle KHEDER



Monsieur l'Inspecteur académique,

En guise de déclaration liminaire, la FSU souhaite faire la lecture d'un courrier que beaucoup de collègues ont envoyé, ou ont eu envie d'envoyer, à leur hiérarchie.

Madame l'Inspectrice/Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale,

J'ai appris hier matin, mardi 15 décembre, par la radio, pour la première fois, que les enfants étaient des transmetteurs importants du virus de la Covid, le gouvernement incitant largement les Français à ne pas mettre leurs enfants à l'école le jeudi 17 et le vendredi 18 décembre. Le Ministère de l'Éducation Nationale invite également les établissements à accepter les absences des élèves ces deux jours.

L'objectif affiché est l'auto-confinement des français, en prévision des repas familiaux des 24 et 25 décembre. Je ne vous cache pas ma grande surprise, car, personnel de l'Éducation Nationale, ma hiérarchie m'avait jusqu'ici régulièrement expliqué que mes élèves étaient peu ou pas transmetteurs du virus. Depuis ce matin, le gouvernement, suivant la note du Conseil scientifique du 12 décembre 2020, incite largement les français à effectuer un geste citoyen pour lutter contre la pandémie, en s'auto-confinant à partir du jeudi 16 décembre, notamment en pratiquant le travail à distance. Je souhaite, à l'occasion des fêtes de fin d'année, pouvoir rendre visite à mes vieux parents, que je n'ai pas vu depuis l'été dernier, respectant ainsi scrupuleusement les recommandations du gouvernement. Ainsi, et pour répondre consciencieusement une nouvelle fois à l'appel du gouvernement à un geste citoyen, je souhaite pouvoir exercer mon service en travail à distance, les jeudi 17 et vendredi 18 décembre 2020. Afin de faciliter cette organisation, je suis prêt à utiliser à titre exceptionnel mon matériel informatique personnel, en attente de ma prime informatique.

Sûr de l'attention que vous porterez à ma demande, veuillez agréer, Madame l'Inspectrice/Monsieur l'Inspecteur, mes respectueuses salutations.

Devant la difficile réponse à rendre à ce courrier volontairement sarcastique, vous devez, monsieur le directeur académique et toute votre administration, être une nouvelle fois mis en difficulté par nos dirigeants nationaux qui n'ont que faire de l'école et du travail qui y est accompli pas les élèves et es personnels. Il y a fort à parier que l'épuisement issu de ces mécanismes délétères se répercutant parfois sur les directions de certains établissements est à l'origine des situations que nous traiterons aujourd'hui. Le mouvement de grève du 26 janvier sera l'occasion de dénoncer l'irrespect permanent des décideurs envers notre profession. Si l'agacement est partagé, nous vous invitons à nous y rejoindre.



Déclaration liminaire,
CHSCT-D du 17 décembre 2020

Monsieur l'IA-DASEN,
Mesdames, Messieurs les membres du CHSCT,
Mesdames, Messieurs les représentants du personnel,

En fin d'année civile, nous prenons souvent quelques minutes pour regarder en arrière et faire le point sur l'année passée. A l'Unsa Education, nous nous proposons de faire la rétrospective de l'année écoulée dans l'Education Nationale.

Tout commence le 1er janvier 2020 avec le changement de fonctionnement des CAP. Vidées de leur consistance par la loi de transformation de la fonction publique, les CAP deviennent des instances fantômes et les organisations syndicales sont fièrement écartées des processus de mutations par le gouvernement. Malgré les mises en garde de l'Unsa Education, tant locales que nationales, c'est une administration tout entière qui a décidé de foncer droit dans le mur. Quelqu'un peut-il honnêtement affirmer que les mutations 2020 se sont bien passées ? L'Education Nationale est un des plus gros employeurs de France, elle est aussi l'un des rares à être incapable de se doter d'un service de ressources humaines digne de ce nom. C'est inacceptable !

2020 débutait donc sous de mauvais augures, mais personne ne pouvait pressentir les épreuves que nous aurions à traverser collectivement. Mars 2020 marquait le basculement de notre quotidien : pour la première fois de notre histoire contemporaine, les écoles, collèges et lycées venaient d'être fermés pour une durée indéterminée et ce, quasiment du jour au lendemain. Concrètement, sur le terrain, nous avons une nuit et un jour pour renvoyer les élèves chez eux avec tout le nécessaire pour continuer l'école à la maison. S'enclenchait alors, dès la deuxième quinzaine de mars un engagement et une innovation sans faille sur le terrain. Les équipes se sont serré les coudes, chacun apportant sa pierre à l'édifice, nos collègues ont redoublé d'imagination pour continuer à maintenir leurs élèves dans l'activité scolaire malgré les multiples difficultés rencontrées, car oui elles ont été nombreuses ! Dompter l'outil informatique, chez soi, avec une connexion pas toujours efficace, faire en sorte que les élèves et leur famille réussissent aussi à le faire de leur côté, organiser l'accueil des enfants de soignants puis des personnels indispensables à la gestion de la crise et enfin, penser un retour dans les écoles, adapté à la période que nous venions de traverser.

L'année scolaire 2019/2020 se terminait avec quasiment tous nos élèves en classe, mais aussi avec un protocole sanitaire qui posait déjà beaucoup de questions et de problèmes concrets sur le terrain. Pédagogiquement, nous savions tous que la période de confinement avait été et serait un handicap pour nombre d'enfants issus des milieux les plus fragiles. S'ouvriraient donc avec l'été 2020, les vacances apprenantes. Malgré sa volonté, notre ministre ne transformait pas l'essai. Trop peu de collègues, trop peu d'enfants se sont inscrits à ce dispositif pour juger qu'il s'agisse d'une réussite, sans parler de la gestion administrative ! A titre informatif, les personnels ayant permis aux « vacances apprenantes » d'exister n'ont toujours pas été payés.

En Covidie, la nouvelle année scolaire est arrivée à toute vitesse et la mise en route semblait se faire sans trop d'encombre. Pourtant, très vite, les difficultés font jour. La courbe des contaminations ne cesse d'augmenter et les absences sont de plus en plus nombreuses. La brigade de remplaçants n'est pas suffisante pour assurer la continuité du

service et cela semble surprendre tout le monde, de l'administration locale au ministère. Il faudra attendre le pic de novembre pour que les vannes soient enfin ouvertes et permettent le recrutement de personnels remplaçants contractuels. Pourtant, l'Unsa Education alertait depuis déjà plusieurs mois et demandait l'ouverture de la liste complémentaire. Proposer un emploi d'avenir plutôt qu'un job précaire, c'était sans aucun doute la solution pour recruter sereinement des personnels. Ce ne sera pas le choix fait et aujourd'hui, les recrutements sont au point mort. A l'Unsa Education, nous sommes impressionnés par la capacité du ministre à proposer des solutions qui ne règlent pas les problèmes !

La fin de la première période aura été déchirante et restera sans aucun doute dans les livres d'histoire. Notre collègue, Samuel Paty, était sauvagement assassiné par des terroristes pour avoir fait son travail, pour avoir enseigné la liberté d'expression. Toute la communauté éducative est sous le choc. La République l'est aussi... pour quelques jours... le temps d'un hommage. Puis, le quotidien a repris rapidement le dessus et le mépris ne fera que trop rapidement son retour ! Ce mardi 15 décembre, la notion d'auto-confinement fait son apparition. L'Unsa Education dénonce ici le manque de respect des personnels qui découvrent, via les médias (une fois n'est pas coutume !), une mesure qui ne fait aucun cas de leur investissement pour maintenir l'éducation. L'École n'est pas la garderie de la République !

Puis, la colère passée, ce sont les questions qui reviennent : ces enfants, qui n'étaient pas contaminants il y a quelques mois, qui sont depuis masqués parce que c'est toujours mieux de prendre plus de mesures de sécurité, ne seraient-ils finalement pas un peu contagieux ? Sinon, à quoi bon les tenir éloignés des salles de classe ? A l'Unsa Education, nous n'arrivons plus à suivre et surtout, nous ne vous faisons plus confiance ! Nous savons qu'il en est de même pour nombre des personnels de l'Education Nationale.

Ainsi, à l'ère de « l'École de la confiance », les services de ressources humaines sont quasi inexistantes et trop souvent incompétents par manque de moyen humain. L'Education Nationale reste debout seulement grâce à ses personnels de terrain, notre voie d'information professionnelle favorite est BFM TV et le mépris et l'irrespect sont notre lot quotidien.

A l'Unsa Education, nous n'avons qu'un souhait pour l'année 2021. Que les personnels soient le centre des préoccupations de nos supérieurs hiérarchiques, que les décisions ne soient motivées que par la reconnaissance de nos collègues qui œuvrent quotidiennement sans faille, et qu'enfin, la confiance soit un mot qui puisse définir les relations que nous entretenons les uns avec les autres pour avancer ensemble vers une école plus sereine, mieux reconnue et promotrice de la réussite scolaire de TOUS nos élèves !